

12586/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 octobre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 octobre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Nomination de M. Wilm GEURTS, membre pour les Pays-Bas, en remplacement de M. Roel GANS, démissionnaire

E 16142

Bruxelles, le 6 octobre 2021
(OR. en)

12586/21

SOC 571
EMPL 421

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M. Wilm GEURTS, membre pour les Pays-Bas, en remplacement de M. Roel GANS, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Roel GANS, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour les Pays-Bas).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement néerlandais a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Wilm GEURTS
Ministry of Social Affairs and Employment
Parnassusplein 5
2511 VX Den Haag
Téléphone: +31650128024
Courriel: wgeurts@minszw.nl

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie
et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019², du 25 juin 2019³, du 8 juillet 2019⁴, du 16 septembre 2019⁵ et du 14 juin 2021⁶, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Roel GANS.
- (3) Le gouvernement néerlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.
² JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.
³ JO C 216 du 27.6.2019, p. 1.
⁴ JO C 232 du 10.7.2019, p. 3.
⁵ JO C 314 du 18.9.2019, p. 2.
⁶ JO C 234I du 17.6.2021, p. 1.

Article premier

M. Wilm GEURTS est nommé membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Roel GANS, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====